

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	21/22 (1913)
Heft:	10
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trent, est évidemment chose excellente, mais ne constitue qu'un faible palliatif; la mesure essentielle consiste à les empêcher de naître et à détruire leurs foyers d'incubation. Pour cela, il faut supprimer autant que possible les tas d'immondices et employer les substances larvicides. Arroser les fumiers et les écuries avec du

lait de chaux fraîchement préparé. Projeter, comme on le fait en Amérique, de la chaux vive dans les fosses d'aisance. Mélanger en agitant fortement parties égales d'huile de chiste brute et l'eau. En arrosant les dépôts d'ordures avec ce produit, on détruit les larves et on écarte les femelles pondeuses.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Yverdon-Yvonand, samaritains. — La société des samaritains d'Yverdon a terminé son programme d'été par une réunion en famille. Cette dernière a eu lieu dimanche 3 août écoulé, avec le concours de notre société-sœur d'Yvonand, au bois de la ville, sur un emplacement mis obligeamment à sa disposition par la municipalité d'Yverdon.

L'ordre du jour comportait :

11 h. Réunion sur l'emplacement désigné.

11 h. 45. Pique-nique.

1 h. 30 à 4 h. 30. Formation des groupes et confection de matériels improvisés.

Sous l'habile direction de M. Probst, le travail s'est suivi normalement et à la satisfaction de chacun.

Cette heureuse réunion (une soixantaine de personnes environ) laissera à tous ceux qui ont eu le privilège d'y assister, un bon souvenir. Félicitons le Comité de sa bonne organisation et spécialement son président, M. Georges Magenat, qui avec beaucoup de savoir et de tact saura faire progresser, pour le grand bien de notre localité, la vaillante section. Avant de se séparer, il adressa, en excellents termes, des remerciements à chacun et nous donna rendez-vous à l'année prochaine. Puissent ses vœux être exaucés.

H. E.

Société militaire sanitaire suisse. — Nous extrayons ce qui suit du 32^e rapport annuel que nous avons reçu en septembre :

Le Comité central a eu durant notre dernier exercice 11 assemblées où les affaires courantes

ont été très régulièrement discutées et classées; en outre 6 commissions spéciales ont été tenues pour discuter divers sujets.

Malgré tous nos efforts il a été impossible de pouvoir fonder une nouvelle section dans la Suisse romande malgré les promesses obtenues de diverses localités; toutefois la chose ne doit pas être perdue de vue, car nous estimons qu'il y a quelque chose à faire pour donner encore davantage d'émancipation à notre institution.

En raison du manque d'activité de la section de Lugano, nous nous sommes vus obligés de prendre la décision suivante au sujet de cette section : Considérer la section de Lugano comme radiée du sein du giron fédéral de notre société; cette section ne disposant d'aucun matériel devra néanmoins faire parvenir au Comité central sa comptabilité, soit ses comptes de caisses procès-verbaux, etc., à seule fin que ces derniers soient classés dans les archives.

La section de Tablat croit bien faire de donner sa démission pour l'unique motif que la subvention que nous lui allouons est insuffisante.

Nous n'avons voulu prendre aucune décision en ce qui concerne la section de Tablat, aussi avons-nous préféré la renvoyer à une prochaine séance du Comité central et selon la réponse envoyée par ce dernier à ladite section nous osons espérer qu'elle reviendra à de meilleurs sentiments et qu'elle restera comme elle a du reste toujours été attachée à la prospérité de la S. M. S. S.

Nous extrayons ce qui suit des rapports annuels des sections. La marche de plusieurs sections est restée stationnaire. Bâle et Degersheim ont augmenté sensiblement leurs effectifs, tandis que Coire, Genève, etc., sont en diminution.

L'effectif au 31 décembre 1912 est de 2142 membres contre 2209 au 31 décembre 1911; il faut attribuer cette réduction au fait que la section de Zurich ne nous a fait parvenir aucun rapport.

Ces 2142 membres se répartissent comme suit: Actifs 738, passifs 1291, honoraires 113.

Des membres actifs il y en a 399 qui appartiennent aux troupes sanitaires d'élite; 183 aux landsturm des mêmes troupes et 156 diverses autres armes.

L'activité dans les sections nous est représentée par un total de 404 exercices de 1107 heures et demie, contre 486 exercices de 1327 heures et quart l'année précédente.

En faisant ces constatations, n'oublions pas de remercier M. le médecin en chef de l'armée fédérale pour la subvention fédérale de 1500 fr., ainsi que le Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse pour son aimable don de 500 fr. Nous profitons également de l'occasion pour remercier sincèrement M. le colonel docteur von Schulthess du don de 20 fr. qu'il a alloué à la caisse centrale en reconnaissance de sa nomination de membre honoraire de notre association.

Nous sommes heureux de pouvoir constater ces excellents rapports que nous avons eu avec la Croix-Rouge suisse, l'Alliance des samaritains,

le médecin en chef ainsi qu'avec quelques sections.

Selon les instructions reçues du médecin en chef, nous avons distribué la subvention fédérale aux sections au commencement de l'année; ces dernières ont touché la somme de 1250 fr. 85 contre 1160 fr. 50 l'exercice écoulé.

L'état de notre caisse, bouclé aux recettes par 4982 fr. 65 et aux dépenses par 2830 fr. 60 laissant un solde à nouveau de 2152 fr. 05.

Depuis l'existence de notre institution et tout en étant soutenus par la Direction de la Croix-Rouge, nous n'avions jamais été reconnus par cette dernière comme organe officiel, soit société auxiliaire de la Croix-Rouge, aussi sommes-nous satisfaits d'avoir été acceptés comme tels par lettre du Conseil fédéral le 14 février 1913.

Alliance des samaritains suisses, Comité central. — Dans sa dernière séance, à Olten, le Comité central a admis les sections suivantes: Molen, Besenburen, Walzenhausen, Enge près Berne, St. Georgen, ainsi que la

Section des Dames samaritaines du Val-de-Ruz.

Le nouveau brassard, livré par le Comité central aux sections et fourni par la section de Langenthal, n'a pas donné toute satisfaction au point de vue de la couleur employée.

Ces réclamations fondées ont déterminé le Comité central à livrer dorénavant des brassards avec inscription brodée et qui seront cédés aux sections au prix de 1 fr.

A nos abonnés!

Avec ce numéro nous adressons à tous nos lecteurs la carte-commande pour la

Reliure du journal de 1913

Nous espérons qu'un grand nombre de nos abonnés en feront usage et retourneront la carte lisiblement signée à

*L'Administration de la „Croix-Rouge suisse”
Laupenstrasse 8, Berne.*